



L'équipe menée par Dominique OLIVIER aux élections municipales de 2020
2 élus : **Laura GENEVOIS** et **Dominique OLIVIER** (groupe III du conseil municipal)

SOMMAIRE de cette LETTRE D'ACTUALITES

- 1/ Conseil municipal novembre et décembre
- 2/ Des nouvelles de la commune
- 3/ Des nouvelles de l'agglomération Sud Sainte Baume
- 4/ Info diverses

L'accès aux documents cités se fait par les liens en [bleu souligné](#) dans le texte.

Attention : il est possible que ce message vous arrive "tronqué". A la fin du mail, pensez à activer "Afficher l'intégralité du message"

1/ Conseil municipal de novembre et décembre

Une fin d'année riche en chiffres : 2 conseils municipaux pour parler (entre autres sujets) du Rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2023, des Budgets Primitifs, subventions aux associations et tarifs des services publics....

Il a été question d'investissements, de projets, de fiscalité....

Comme après chaque conseil Dominique et Laura écrivent une tribune diffusée sur le site de la mairie dans la rubrique « expression des groupes ».

Nous n'avons droit qu'à une page et sans accès aux liens de renvoi vers des documents plus détaillés.

Retrouvez les tribunes des conseils du [29 novembre](#) et du [20 décembre](#) avec les liens actifs de renvoi vers les documents plus détaillés.

Vous pouvez voir ou revoir les séances sur la chaîne YouTube de la mairie
<https://www.youtube.com/@villedesaintcyrurmer6871/streams>

2/ Des nouvelles de la commune

Hypermarché Super U

Nous avons appris par Var Matin que le 15 Septembre dernier, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Var avait donné son avis favorable à la construction de l'hypermarché marque Super U.

Rappelons que projet de cet hypermarché, situé sur la parcelle sise entre Aqualand et la bretelle de la sortie de l'autoroute, sur lequel nous proposons d'implanter la future gare, a fait l'objet d'une demande d'autorisation par une société « intermédiaire » Financière HG, projet soumis à plusieurs procédures : autorisation par le Préfet du Var (à plusieurs titres : environnement, ...), permis de construire par la mairie.

Ce projet a déjà fait l'objet de **2 avis consultatifs négatifs** pris à l'unanimité par **deux instances nationales** : l'**Autorité Environnementale (AE)** dans le cadre de l'enquête publique sur la LNPCA, et la **Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC)**. La CDAC 83 avait de son côté donné un avis « réputé favorable », n'ayant pu examiner le dossier dans les délais requis.

Apparemment, d'après l'article de Var Matin du 5/11/2022 ([accessible ici](#)) le dossier, après l'avis négatif de la CNAC, a été renvoyé à nouveau à la CDAC 83, qui a donné un avis favorable. Nous espérons qu'il a été modifié pour prendre en compte les arguments de la CNAC qui portaient essentiellement sur des questions environnementales,

Nous avons écrit au Préfet du Var le 03/04/2022 par lettre recommandée avec avis de réception ([voir ici](#)) pour lui demander s'il maintenait son autorisation d'ouverture, après les 2 avis négatifs mentionnés ci-dessus ; nous n'avons eu aucune réponse...

En supposant, ce qui est très vraisemblable, que la décision du Préfet soit maintenue, l'**étape suivante** est l'instruction par les services de la mairie de la **demande de permis de construire** ; il semble que la contestation de ce permis de construire soit le dernier moyen pour s'opposer à ce projet.

Nouvelle gare : le projet avance ...dans un flou total sur le financement.

Le feuillet de la nouvelle gare de St Cyr, terminus du futur RER toulonnais, avance, et la localisation de cette gare au centre de l'opération d'aménagement (**OAP Pradeaux Gare**) devient, malheureusement, de plus en plus irréversible.

Les dernières étapes récentes viennent consolider cette localisation.

Après l'**enquête d'utilité publique** du début d'année, sur le projet de **Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA)**, les commissaires enquêteurs, face aux très nombreuses demandes d'habitants de St Cyr demandant que la SNCF procède à une étude comparative avec la solution que nous proposons, ont effectivement demandé cette étude à la SNCF.

Mais celle-ci a « torpillé » notre projet dans une étude bâclée, honteusement et scandaleusement à charge contre celui-ci, osant étudier dans notre variante une voie fret positionnée en plein centre-ville, entre la caserne des pompiers et la résidence Falquette, là où le remblai est le plus haut !!! (voir notre précédente lettre d'information) et la SNCF conclut docement que notre variante coûte plus cher !

A l'issue de cette enquête, les 3 Préfets concernés ont pris le **13/10/2022** un **arrêté inter-préfectoral**, modifiant les documents d'urbanisme (PLU en particulier) pour permettre les travaux nécessaires au projet de Ligne Nouvelle (LNPCA) et rendant ceux-ci d'utilité publique.

Pour ce qui concerne St Cyr, l'annexe à l'arrêté relative à notre commune est très volumineuse (89 pages, 6,4 Mo). Nous en tenons l'intégralité ([lien ici](#)) à disposition de nos lecteurs, et ainsi qu'un [extrait](#). **Rien n'est modifié par rapport aux documents soumis à l'enquête publique.**

La voie est désormais ouverte (pardon pour le jeu de mots) aux expropriations des bâtis ou parcelles concernés...

Des acquisitions « à bas bruit » ?...

Nous avons eu des informations selon lesquelles des acquisitions ont déjà été faites dans le cadre de cette OAP.

Le 17 Novembre se tenait une réunion de la **commission municipale des finances**, au cours de laquelle était examiné le budget supplémentaire 2022 de la commune et notamment son volet « **investissements** ». Dominique Olivier a donc questionné le maire sur ces éventuelles acquisitions, rien n'étant mentionné dans les documents budgétaires.

Le maire a répondu que la commune n'avait procédé à aucune acquisition, tout en évoquant l'existence d'une **convention entre la commune et l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA**.

En effet, lors de sa réunion du **1er Octobre 2019**, le conseil municipal a voté une délibération instituant une convention entre la commune et l'EPF, par laquelle, en simplifiant, l'EPF se substitue à la commune et assure le « portage » des acquisitions foncières dans le périmètre de l'OAP Pradeaux Gare, les biens acquis étant ensuite cédés à des opérateurs d'aménagement ou à défaut à la commune. L'EPF exerce par délégation de celle-ci le droit de préemption

(voir [délibération](#) et [convention](#))

Il faut souligner que la commune a une obligation de rachat (quitte à elle de désigner un opérateur bénéficiaire de la cession) ; **il y a donc bien des engagements financiers pris par la commune, au fur et à mesure des acquisitions par l'EPF ; celui-ci doit établir un bilan annuel de ses stocks.**

Quel sera le coût pour le budget de la commune ? mystère...et situation scandaleuse !

A plusieurs reprises, oralement en réunion du conseil municipal ou par écrit, nous avons demandé en vain d'avoir un **budget prévisionnel des dépenses nettes** pour la commune de cette opération « OAP Pradeaux Gare et nouvelle gare ».

A ce jour les seuls éléments financiers dont nous disposons sur ce projet sont ceux fournis par la **SNCF, pour les seules dépenses à sa charge**, dans son dossier de consultation de **Décembre 2020** (il y a 2 ans ...), consultation sur le choix entre Sanary/Ollioules et St Cyr pour le terminus Ouest.

La SNCF avançait un coût à sa charge de 183 M€...

Il faut souligner que la **SNCF** a toujours insisté sur le fait qu'elle ne prendrait **à sa charge** que les **dépenses strictement liées aux voies ferrées, à la gare et au parking, à l'exclusion donc des voiries d'accès et en particulier de l'élargissement pour les voitures du « pont-rail » de l'avenue Charles De Gaulle**. Or lors des études préalables par la mairie de l'OAP Pradeaux Gare, rien que pour cet ouvrage, un coût de l'ordre de 17 à 20 M€ avait été évoqué.

Le maire de son côté a déclaré publiquement que s'il ne pouvait obtenir des participations financières pour les dépenses incombant à la commune, il faudrait revoir le projet, mais il semble sûr d'obtenir de telles participations...

Un tel flou onze mois après l'enquête publique est proprement sidérant, inadmissible et scandaleux.

Récusant à nouveau l'étude « comparative » bâclée par la SNCF, nous réitérons notre demande de disposer d'évaluations financières sérieuses de l'impact sur les finances de la commune de ce projet.

**Indice de position sociale :
le collège de St Cyr N°1 des collèges publics dans le Var**

Var Matin a publié le 2 décembre 2022 une page entière sur un indicateur que le Ministère de l'Education nationale ne tenait apparemment pas à voir publié ([voir ici le lien vers les articles de cette page](#)).

Cet **indicateur de position sociale (IPS)** est établi à partir de diverses informations collectées auprès des élèves de CM2.

L'objectif de cet IPS est de « connaître le contexte socio-culturel dans lequel vit l'élève et d'en déduire une facilité à s'inscrire dans un cursus scolaire » (voir [l'article du Monde du 17/12/22 sur cet outil statistique](#)).

L'IPS publié est la moyenne observée dans chaque établissement. Il mesure les inégalités : plus l'IPS est important, plus les facteurs favorisant la réussite scolaire dans l'établissement sont élevés. Les statistiques sur les collèges concernent les **85 collèges du Var (71 publics, 14 privés)**.

L'article nous apprend qu'avec un **IPS de 120,2**, le **collège Romain Blache de St Cyr** a le **meilleur score** de tous les collèges publics du Var. Le graphique joint à l'article montre par ailleurs que **11,8 % des collèges publics et privés du Var ont un score supérieur ou égal à 120**.

Deux commentaires peuvent être tirés de ces chiffres :

-l'indice très élevé de notre commune vient corroborer d'autres indicateurs de l'INSEE, comme par exemple un revenu médian par unité de consommation nettement supérieur à celui de la France entière ou du Var, pour signifier que St Cyr est une commune «aisée », avec des habitants plutôt d'un milieu socio-culturel favorisé

-la seconde remarque est que la quasi-totalité des collèges ayant un IPS supérieur à 120 est du secteur privé (l'IPS moyen des 14 collèges privés est de 121,3), ce qui traduit bien un phénomène de ségrégation sociale, avec un « écrémage » par les collèges privés...

3/ Des nouvelles de l'agglomération Sud Sainte Baume

Médiathèque

Il existe un **réseau de médiathèque Sud Sainte Baume** qui rassemble les communes de Bandol, Le Beausset, Sanary et Signes.

La médiathèque de **St Cyr ne fait pas partie de ce réseau** et n'a pas projet de le rejoindre.

Pour bénéficier des ressources partagées sur l'ensemble de l'agglomération il faut s'inscrire dans une des communes du réseau.

La mutualisation des ressources est pourtant une démarche intéressante à laquelle St Cyr a refusé d'adhérer. Lorsque la communauté d'agglomération a mis en place le réseau des médiathèques, en Septembre 2018, Dominique Olivier était intervenu en réunion du conseil municipal de St Cyr pour s'étonner de ce que notre commune ne fasse pas partie de ce réseau.

Le principal argument du maire pour cette non-adhésion était que la médiathèque de St Cyr venait de changer ("à grand frais...") de logiciel de gestion (système intégré de gestion des bibliothèques - SIGB). Il faudrait alors changer de SIGB pour adhérer au réseau et cela aurait entraîné des dépenses importantes, tant pour l'achat du logiciel que pour l'adaptation des références des ouvrages pour les charger dans le nouveau système.

Il est pourtant fort probable que les SIGB étaient relativement standards et qu'ils auraient pu être facilement interfaçables...

Il est regrettable que la municipalité n'ait pas adhéré à cette mutualisation qui donne accès à plus de documents, plus de services, plus de ressources numériques...

Plus d'info sur le fonctionnement des médiathèques du réseau

<https://mediathequescassb.bibenligne.fr/>

Projet d'un centre santé à Bandol

Un centre de santé envisagé au Val d'Aran à BANDOL



Le maire de Bandol annonçait récemment vouloir requalifier et valoriser le Val d'Aran. Hier en séance communautaire, il a annoncé que ce bâtiment, emblématique mais vieillissant, pourrait accueillir notamment, à plus court terme, un groupement de médecins généralistes et spécialistes. (Photo doc D. Leriche)

Hier, le conseil communautaire de Sud Sainte Baume, bien qu'expéditif, a donné lieu à une information intéressante. Au détour d'un débat sur le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de l'agglomération – à travers lequel villes et intercommunalité pourront bénéficier de subventions – le maire de Bandol en est venu à alerter sur le manque de médecins sur le territoire intercommunal. « L'accès aux soins sur l'ensemble des communes est devenu extrêmement difficile. Et je le vis tous les jours, d'avantage en tant que médecin (il est cardiologue libéral, Ndr) qu'en tant que maire. En l'espace d'un an, je suis passé, personnellement, d'un délai de consultation allant d'une semaine ou deux à un mois et demi, voire deux mois, a illustré Jean-Paul Joseph. Les collègues généralistes se désespèrent et

certains se posent la question d'arrêter, tellement ils sont débordés... Ce qui ne ferait qu'aggraver la situation. » Ce cas de figure redouté s'est concrétisé récemment au Beausset, a-t-il encore fait savoir.

Situation géographique centrale

Face à cette « urgence médicale », il a « tenu à inscrire dans le CRTE la création d'un centre de santé à Bandol », qu'il souhaite voir implanter au Val d'Aran, où il serait susceptible, de par sa situation géographique, de bénéficier aux autres communes. Après la séance, Jean-Paul Joseph nous précisait que ce projet n'était pas encore acté : « Mais je fais tout pour que ça le soit, et le plus rapidement possible. Pour gagner du temps, l'idée est de trouver une place à des médecins généralistes, mais aussi à des

spécialistes pour lesquels la demande est forte, psychiatres, pédiatres... dans des locaux actuellement inoccupés. » Et ce, avant même que les travaux de requalification en profondeur envisagés dans ce bâtiment (nos précédentes éditions) ne soient engagés.

Sur ce dossier, attache est déjà prise avec un référent de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) qui doit « aider la ville dans les différentes étapes ». « On doit agir vite, répète l'élu bandolais, car la situation est catastrophique. » Il salue au passage la création d'autres centres de santé qui ont vu le jour au Beausset, à Sanary ou encore, très prochainement, à Six-Fours. « C'est une très bonne chose, ça va dans le bon sens. Mais ce n'est pas suffisant », prévient-il.

J. P. jpoillot@nicematin.fr

Transition écologique

Sud Sainte Baume

var-matin
Mercredi 7 décembre 2022

De nouvelles aides de l'Etat pour la transition écologique

Soixante-dix-huit actions concrètes ont été inscrites dans le Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) de la communauté d'agglomération, signé hier.

« C'est un moment important pour la communauté d'agglomération », a assuré hier le préfet du Var Evence Richard, à l'heure de signer le Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) de Sud Sainte Baume avec sa présidente Blaudine Manier et le directeur de la Banque des territoires David de Araujo (1). « Un contrat plus abouti et réfléchi que d'autres », a-t-il souligné, qui va « donner à l'Etat une plus grande visibilité des actions et permettre de prioriser les actions pour mettre en regard les besoins de financement ».

Ces actions, elles sont au nombre de soixante-dix-huit, portées à l'échelle communale ou intercommunale. Et s'inscrivent autour de cinq axes : structurant : la mobilité (pistes cyclables, covoiturage...), le développement économique (aménagement de la zone de la Baou à Sanary, requalification du plateau de Signes...), le tourisme et la sauvegarde du patrimoine (réhabilitation de bâtiments, parc paysager, parking...), l'accompagnement du vieillissement et renouvellement des générations, ainsi que le logement. La Banque des territoires (2), pour sa part, « appuiera tous ces défis, en apportant ses financements et son expertise », a précisé son directeur. Et les collectivités territoriales vont par ailleurs disposer d'un « nouvel outil, le fonds vert », a ajouté le préfet (voir par ailleurs).



« Désormais le Var est intégralement couvert par des CRTE », s'est réjoui le préfet, celui de Sud Sainte Baume étant le dernier du département à avoir été signé, hier. (Photo Valérie Le Pars)

D'autres documents en souffrance
S'il s'est félicité de la signature de ce Contrat territorial de relance et de transition écologique,

le dernier du département, le représentant de l'Etat a profité de l'occasion pour évoquer « les autres problématiques » de l'agglomération. « Il nous faut maintenant avancer sur d'autres documents structurants », a insisté Evence Richard. Il est urgent de disposer d'un Programme local de l'habitat (PLH) et d'un Plan mobilité. Les services de l'Etat

peuvent vous aider, il faut y aller ! »

ANNE FUERKER

1. En présence de tous les maires de la communauté d'agglomération ou de leurs représentants.
2. Créée en 2018, la Banque des territoires est un des cinq métiers de la Caisse des dépôts. Elle rassemble au sein d'une même structure des expertises de conseil et de financement à destination des acteurs territoriaux.

Création d'un « fonds vert »

Annoncé le 27 août dernier par la Première ministre Elisabeth Borne, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », est un dispositif inédit. Il va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Il sera effectif dès début 2023 et doté, pour cette première année, de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour le financement des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés. « Si vous avez des projets de transition énergétique, n'hésitez pas à nous les faire parvenir, mais uniquement lorsqu'ils sont bien aboutis, précise le préfet du Var. L'Etat peut vous accompagner sur des projets visant à économiser des eaux, des matières premières, des énergies fossiles, etc., mais il vous faut justifier les moyens et prouver l'effectivité des gains énergétiques envisagés. »

4/ Info diverses

Congrès des Maires : Transition écologique

Un article très intéressant que nous vous partageons <https://www.banquedesterritoires.fr/congres-des-maires-transition-ecologique-pas-sans-planification-pas-sans-les-collectivites>

A propos de la taxe foncière



On se retrouve l'année prochaine

Vous avez des questions ?

Contactez nous, nous vous répondrons bien volontiers
Mail : saintcyr citoyenne@gmail.com

Nous avons besoin de vous

Pour faire vivre notre **démocratie locale** et pour **alimenter nos débats**.
Vous avez des **informations** ? Vous avez des **préoccupations** ?
N'hésitez pas, contactez-nous mail :
saintcyr citoyenne@gmail.com

St Cyr citoyenne, écologique et sociale

Association loi 1901 - RNA n°W832019840

Siège Social : 5, allée des Muriers 83270 Saint Cyr sur Mer

Mail : saintcyr citoyenne@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/stcyr citoyenneecologiqueetsociale>

Site internet : <https://www.saintcyr citoyenne.fr/>

A DIFFUSER SANS MODERATION !!!

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 **sendinblue**